



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

EUROPEAN REGION-  
ETUCE

REGION EUROPEENNE-  
CSEE

#### Présidente

Christine BLOWER

#### Vice-Présidents

Odile CORDELIER  
Walter DRESSCHER  
Paula ENGWALL  
Andreas KELLER  
Galina MERKULOVA  
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9<sup>e</sup>  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tel +32 2 224 06 91/92  
Fax +32 2 224 06 94  
[secretariat@csee-etuice.org](mailto:secretariat@csee-etuice.org)  
<http://www.csee-etuice.org>

#### Directeur européen

Martin RØMER

#### Trésorier

Mike JENNINGS

# CSEE

## Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

### Principes directeurs concrets à l'intention des syndicats d'enseignants pour la mise en œuvre et le renforcement de l'action syndicale en faveur de l'égalité des genres en période d'austérité.

Adoptés par le Comité du CSEE les 13 et 14 octobre 2014

#### 1. Introduction

Les principes directeurs concrets présentés dans ce document ont été définis dans le cadre du projet *Promouvoir l'égalité des genres au sein des syndicats et de la profession enseignante II - Mettre en œuvre et renforcer les actions syndicales pour l'égalité des genres en période d'austérité*. Ils s'appuient sur deux initiatives connexes auxquelles ont activement participé les organisations membres du CSEE, à savoir une enquête en ligne et un séminaire associés au projet. Ils fournissent aux syndicats d'enseignants en Europe et à la communauté éducative qu'ils représentent une série de recommandations leur permettant de mettre en œuvre et de renforcer l'action syndicale en faveur de l'égalité des genres en période de récession économique.

Initiative du secrétariat du CSEE, ces principes directeurs s'inscrivent dans le sillage de la Conférence de la région européenne de l'IE, laquelle a clairement constaté la nécessité de poursuivre les travaux destinés à évaluer l'incidence de la crise sur les conditions de travail du personnel enseignant. Ce projet et les principes directeurs qui y sont associés s'inscrivent également dans le cadre de la campagne de l'IE/CSEE [Uni\(e\)s pour l'éducation - Une éducation de qualité pour un monde meilleur](#), menée en 2013/2014. Par ailleurs, ils appuient la [Stratégie de l'UE pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2010-2015](#), qui met notamment l'accent sur la sous-représentation des femmes dans les instances décisionnelles et souhaite apporter le point de vue spécifique du secteur de l'éducation pour sa mise en œuvre.

Faisant suite aux travaux réalisés par le CSEE dans le domaine de l'égalité des chances et de l'égalité des genres en particulier, ces principes directeurs fournissent aux organisations membres des recommandations pour mettre œuvre [les Plans d'action de l'IE et du CSEE pour l'égalité des genres](#), les [lignes directrices du CSEE : « Comment les syndicats d'enseignants peuvent contribuer à atténuer et combattre les stéréotypes fondés sur le genre dans l'éducation et la ségrégation liée au genre sur le marché du travail »](#), et les [recommandations du Comité permanent du CSEE pour l'égalité](#). Par ailleurs, ils tiennent compte des différents accords conclus par les partenaires sociaux européens<sup>1</sup> dans ce domaine.

<sup>1</sup> Dialogue social et égalité des genres au sein de l'Union européenne,  
[http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_dialogue/---dialogue/documents/publication/wcms\\_213793.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---dialogue/documents/publication/wcms_213793.pdf);

Principes directeurs du CCRE et de la FSESP pour l'élaboration de plans d'action pour l'égalité hommes-femmes dans l'administration locale et régionale

[http://www.epsu.org/IMG/pdf/FR\\_gender\\_guidelines\\_final\\_version.pdf](http://www.epsu.org/IMG/pdf/FR_gender_guidelines_final_version.pdf);

Cadre d'actions pour l'égalité hommes-femmes

(2005) <http://www.epsu.org/IMG/pdf/FoAgenderequality010305FR.pdf>

Accord sur les marchés du travail inclusifs (2010)

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/2010againstpoverty/export/sites/default/downloads/Events/event\\_123\\_Framework\\_agreement\\_ILM\\_25.03.10.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/2010againstpoverty/export/sites/default/downloads/Events/event_123_Framework_agreement_ILM_25.03.10.pdf);

Le principal objectif consiste à mettre œuvre et à renforcer les actions syndicales dans le domaine de l'égalité des genres, afin de mieux sensibiliser les syndicats d'enseignants nationaux à cette problématique et de promouvoir leurs actions visant à garantir l'égalité entre hommes et femmes au sein de leurs structures syndicales et de la profession enseignante en général, tout particulièrement en période d'austérité et de crise économique.

Ce document reflète également les travaux menés par le CSEE et ses organisations membres dans le domaine de l'égalité des genres en période de récession économique, qui serviront de base aux prochaines actions menées au niveau européen, national, régional et local.

Afin d'instaurer un changement à long terme ayant un impact durable sur les environnements pédagogiques, les initiatives visant à définir et à renforcer les valeurs fondamentales dans les écoles (respect mutuel, citoyenneté démocratique) doivent être mises en place dès le plus jeune âge et impliquer l'ensemble des parties prenantes du secteur de l'éducation, les partenaires sociaux, les instances dirigeantes des établissements scolaires, le personnel enseignant, les élèves et les parents. Si l'on souhaite atteindre cet objectif, il est indispensable d'assurer la continuité du financement public à chaque échelon de l'enseignement afin de garantir la haute qualité de l'éducation, en tenant compte notamment de la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle comme condition préalable à l'instauration de l'égalité des genres au sein des établissements scolaires, de la profession enseignante et des syndicats d'enseignants.

## **2. Situation au sein des organisations membres du CSEE**

[L'enquête en ligne](#) menée dans le cadre du projet a permis au CSEE et à ses organisations membres de comparer les données recueillies en 2009 à la situation actuelle et d'analyser son évolution au sein des syndicats d'enseignants dans un contexte de crise. Le rapport présentant les résultats détaillés de cette étude est disponible sur le site Internet du CSEE2 et via le groupe SharePoint du projet.

Quelques-uns des principaux résultats par rapport à 2009 sont présentés ci-dessous :

- Les femmes sont sous-représentées dans toutes les fonctions dirigeantes des organisations membres du CSEE, en particulier dans les plus hautes instances décisionnelles.
- On observe une diminution du pourcentage de femmes participant aux délégations du congrès, bien que le nombre d'affiliées féminines soit en augmentation.
- Au sein des comités d'administration et de gestion, les femmes sont mieux représentées en 2014.
- Davantage de syndicats possèdent des départements spécifiques chargés de traiter les questions d'égalité et de mettre en place des politiques et des activités dans ce domaine.
- La majorité du personnel travaillant dans ces départements a toujours été composée de femmes, et l'est toujours.
- Un plus grand nombre de syndicats ont défini des politiques explicites en matière d'égalité des genres au sein de leurs propres structures.

---

<sup>2</sup> [www.csee-etu.org](http://www.csee-etu.org)



- Près de deux tiers d'entre eux prennent des mesures pour améliorer la parité entre hommes et femmes au niveau de leurs instances décisionnelles.
- La grande majorité des syndicats d'enseignants a déclaré que la crise économique et les mesures d'austérité affectent différemment les hommes et les femmes.
- Les principaux domaines problématiques identifiés sont la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, ainsi que la violence à l'égard des femmes. On observe principalement des améliorations en ce qui concerne l'élimination des stéréotypes associés aux femmes et l'offre de structures d'accueil destinées à la prise en charge des enfants.
- La majorité des syndicats signale que les écarts salariaux sont restés identiques ou devenus plus importants.
- Il est de plus en plus difficile pour le personnel de l'éducation de trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- Il ressort de l'enquête que de nombreuses initiatives ont été prises pour éliminer les stéréotypes fondés sur le genre dans l'éducation (programmes scolaires, formation du personnel à la dimension du genre, politiques éducatives, etc.).
- Les filles sont plus susceptibles d'être orientées vers des disciplines telles que les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques, que ne le sont les garçons vers les services sociaux ou les soins de santé.
- Si les syndicats affirment effectivement que la crise et les mesures d'austérité ont une incidence différente sur les hommes et les femmes, rares sont ceux qui s'efforcent d'intégrer spécifiquement la dimension du genre à leurs activités et à leurs politiques liées à la crise.
- Un tiers des syndicats déclarent accorder une importance à la question du genre dans leurs activités et leurs campagnes de lutte contre la crise.

### **3. Objectif**

Les principes directeurs présentés dans ce document fournissent aux syndicats d'enseignants en Europe et à la communauté éducative qu'ils représentent une série de recommandations concrètes leur permettant de promouvoir l'égalité des genres au sein de leurs organisations et de la profession enseignante - un défi particulièrement difficile à relever en période de récession économique. Leur objectif est de continuer à attirer l'attention des syndicats d'enseignants sur les questions en lien avec l'égalité des genres au sein de leurs organisations et de la profession enseignante, de les sensibiliser davantage aux principales priorités, politiques et instruments mis en place par l'UE dans ce domaine et de les aider, ainsi que la communauté éducative qu'ils représentent, à élaborer des stratégies concrètes pour mettre en œuvre et renforcer leurs actions syndicales en faveur de l'égalité des genres. Dans la perspective de défendre l'éducation de qualité, ces principes directeurs visent à aider les syndicats d'enseignants à préserver des conditions de travail décentes et de qualité dans le secteur de l'éducation ainsi qu'un bon environnement d'apprentissage pour tous les élèves et les étudiants, et à les améliorer, même en période de crise.



Le présent document ne constitue pas un « modèle de référence standard » devant être suivi à la lettre par chaque pays. Au contraire, ces principes directeurs forment un outil d'assistance devant être évalué et adapté au contexte national/syndical, ainsi qu'à la situation de l'égalité des genres au sein des syndicats et de la profession enseignante.

#### 4. Principes directeurs

Ces principes directeurs ont été définis à la suite des discussions menées dans le cadre du séminaire associé au projet, en vue d'identifier les compétences nécessaires pour relever les défis liés à l'égalité des genres au sein de la profession enseignante et promouvoir cette thématique au sein des syndicats d'enseignants et du secteur de l'éducation - une tâche particulièrement difficile en période d'austérité. Les deux principaux niveaux identifiés pour mener les actions syndicales sont l'Europe et les syndicats d'enseignants nationaux.

##### **Au niveau européen, il est important de :**

- ✓ **Continuer à sensibiliser** les organisations membres du CSEE en vue de trouver des solutions pour accroître la participation des femmes au niveau des instances décisionnelles.
- ✓ **Surveiller** la représentation des femmes dans les instances statutaires et consultatives du CSEE et communiquer les rapports connexes aux organisations membres, et promouvoir l'égalité au sein des délégations envoyées aux conférences du CSEE.
- ✓ **Surmonter les difficultés et éliminer les obstacles** empêchant les organisations membres d'appliquer pleinement les politiques du CSEE et les sensibiliser à l'importance de promouvoir l'égalité des genres au sein des syndicats d'enseignants et de la profession enseignante, en mettant en place, par exemple, une plateforme d'échanges de pratiques fructueuses et/ou des initiatives financées par l'Union européenne qui soient opérées dans les établissements d'enseignement et dans les syndicats. À cette fin, une stratégie possible, et qui s'est avérée fructueuse dans le passé, serait de traduire les documents et autre matériel de campagne et de diffuser des données statistiques à tous les membres.
- ✓ **Promouvoir la solidarité internationale** entre les syndicats d'enseignants, tout particulièrement en période de crise, afin de s'opposer d'une seule voix aux différentes mesures gouvernementales qui contribuent directement ou indirectement à dégrader davantage les conditions de travail des enseignants dans bon nombre de pays européens (lutter contre les coupes budgétaires, la diminution des congés de maternité, des congés etc.).
- ✓ **Aborder explicitement la dimension de genre** qui caractérise la crise et les mesures d'austérité du gouvernement, diffuser l'information et mettre du matériel de campagne à disposition
- ✓ **Lutter contre les coupes budgétaires, les coupes dans les régimes de congés de maternité, de congés payés et de retraite** et plaider en faveur d'un renforcement des régimes de congés parentaux afin de faire valoir la responsabilité partagée des deux parents dans le cadre de la prise en charge des enfants et d'autres membres de la famille (ex. considérer le congé de maternité comme faisant partie du temps de travail dans les systèmes de retraite/pension).
- ✓ **Demander aux institutions européennes** de poursuivre leurs efforts pour introduire une législation, contraignante ou non, permettant de garantir l'égalité au sein de l'éducation, tant pour les élèves que pour le personnel enseignant.



- ✓ **Renforcer la collaboration** avec d'autres intervenants actifs dans le domaine de l'égalité des genres et de l'éducation, en vue de mieux **soutenir les enseignants**, au travers de réseaux formels et informels.
- ✓ **Continuer à faire pression auprès des institutions européennes pour défendre les intérêts des enseignants et donner une image positive et plus attrayante** de la profession enseignante, dans la mesure où ce secteur important requiert des qualifications et une formation considérables.
- ✓ **Faire en sorte que** la thématique de l'égalité des genres soit inscrite à l'ordre du jour du **Dialogue social sectoriel européen** afin d'améliorer la situation de la communauté éducative, par exemple, négocier pour améliorer les conditions de travail, éliminer les écarts salariaux fondés sur le genre, assurer un salaire égal pour un travail égal et supprimer le plafond de verre empêchant les femmes de gravir les échelons de leur carrière.

**Pour l'action syndicale au niveau national et régional, il est important de :**

- ✓ **Sensibiliser les enseignants et les encourager à lutter et à poursuivre la lutte contre la réplication des stéréotypes sexistes**, par exemple, développer l'estime de soi et le sentiment de dignité parmi les élèves, en particulier chez les femmes et les jeunes filles, et faire comprendre que l'égalité des genres est un objectif commun aux femmes et aux hommes.
- ✓ **Renforcer la mise à disposition de Conseillers pédagogiques** dans les établissements d'enseignement et s'assurer qu'ils soient formés à la promotion de l'égalité des genres.
- ✓ Faire en sorte que les différents aspects de l'égalité des chances et de la dimension du genre fassent partie intégrante de la **formation initiale des enseignants, du développement professionnel continu et des programmes scolaires nationaux**, et qu'ils soient pris en considération dans le cadre de l'accréditation des enseignants et des élèves.
- ✓ **Énoncer une règle dans le Règlement intérieur ou la Constitution de chaque organisation**, stipulant qu'il est obligatoire pour le syndicat de promouvoir l'égalité des genres, de mettre en œuvre un plan pour sa promotion et de faire des rapports réguliers des éventuels progrès ou lacunes de ce dernier.
- ✓ **Identifier et défendre tout particulièrement les intérêts et besoins des jeunes femmes** dans l'éducation en vue de favoriser un changement durable dans la culture organisationnelle des syndicats d'enseignants dans le futur, notamment en engageant des jeunes femmes à des postes de direction.
- ✓ **Poursuivre les travaux en faveur de l'égalité des chances** et publier un argumentaire défendant l'égalité des genres, pouvant être utilisé par les enseignants dans leurs classes et durant les conversations échangées avec leurs collègues, afin que l'égalité des genres deviennent une problématique qui concerne tout un chacun et que les besoins spécifiques aussi bien des femmes et des filles que ceux des hommes et des garçons soient pris en compte.
- ✓ **Privilégier les actions et les solutions concrètes**, tout en œuvrant en faveur de l'amélioration continue, en élaborant, par exemple, un programme de formation syndicale pour les enseignants comprenant un volet consacré à l'égalité ou prévoyant des activités de formation en cascade ; organiser le travail syndical de manière à permettre aux femmes de se soustraire à leurs charges familiales pour participer aux activités syndicales, en prévoyant, par exemple, un service de garde d'enfant lors des réunions syndicales.
- ✓ **Surveiller la situation des femmes au sein des syndicats** et communiquer les conclusions aux affiliés et au grand public. Ces données peuvent servir, par exemple, à solliciter auprès des gouvernements nationaux/régionaux et des établissements scolaires la création de postes entièrement consacrés à l'égalité.
- ✓ **Mettre sur pied un Comité permanent pour l'égalité aux niveaux national et local** qui fasse régulièrement rapport au Conseil d'Administration, par exemple par le biais d'un membre du Conseil d'Administration en charge des questions d'égalité. Ce Comité devrait avoir pour objectifs de surveiller



le statut des femmes au sein de l'organisation, d'assurer une collecte exhaustive de données intégrant la dimension de genre, en menant, par exemple, des enquêtes qui se pencheraient sur les salaires des membres selon le genre, de proposer des solutions et de partager les pratiques fructueuses.

- ✓ **Créer un comité permanent pour l'égalité** dont l'un des objectifs consisterait à surveiller la situation des femmes au sein de l'organisation syndicale et à proposer des solutions.
- ✓ **Diffuser les études consacrées à l'égalité des chances** et contribuer à l'élaboration des rapports afin de fournir des informations aux affiliés et aux divers intervenants travaillant sur cette thématique.
- ✓ **Faire valoir les résultats des études et des projets du CSEE** dans les procédures de dialogue social au niveau national.
- ✓ **Faire en sorte que** la thématique de l'égalité des genres soit inscrite à l'ordre du jour du **dialogue social national** afin d'améliorer la situation de la communauté éducative, par exemple, négocier pour améliorer les conditions de travail, éliminer les écarts salariaux fondés sur le genre, supprimer le plafond de verre empêchant les femmes de gravir les échelons de leur carrière et faire de l'égalité des genres une problématique pour tous, aussi bien pour les femmes que les hommes.
- ✓ **Proposer et négocier des mesures qui permettront d'augmenter le nombre de poste à temps plein.**
- ✓ **Prôner une adaptation des législations en vigueur** afin d'y intégrer la thématique de l'égalité des chances, notamment en ce qui concerne les perspectives de carrière pour les femmes.
- ✓ **Renforcer la collaboration** avec les autres parties prenantes actives dans le domaine de l'éducation et de l'égalité des genres, par exemple, prévoir des campagnes menées conjointement par des organisations non gouvernementales pour promouvoir, notamment, les relations familiales égalitaires, etc.
- ✓ **Rester informé des différentes mesures gouvernementales** qui contribuent directement et/ou indirectement à détériorer davantage les conditions de travail des enseignants dans bon nombre de pays européens et promouvoir la solidarité avec les autres organisations membres du CSEE en vue de mettre un terme aux coupes budgétaires dans le secteur de l'éducation (notamment la diminution des congés de maternité et parentaux, des vacances, et des régimes de pension).
- ✓ **Rester informé** des actions menées par les groupes prônant toute forme d'extrémisme ou d'intolérance mettant en péril le principe d'égalité dans les écoles, afin de pouvoir agir de manière proactive.
- ✓ **Continuer à promouvoir sur le plan général une image positive et plus attrayante** de la profession enseignante

